



# REGLEMENT PARTICULIER du 18ème Rallye Régional Pays Viennois & Ronde des Baous

## PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement** : ..... lundi 9 Août 2021

**Ouverture des engagements** : ..... dès parution du règlement

**Clôture des engagements** : ..... mercredi 22 septembre 2021 (minuit cachet de la poste faisant foi)

**Parution du road-book** : ..... vendredi 24 septembre 2021

**Publication de la liste des engagés** : ..... sur le site ASA Vence

**Dates et heures des reconnaissances** : ..... samedi 25 septembre 2021 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00  
..... Vendredi 1er octobre 2021 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

**Vérifications des documents** : ..... le vendredi 1er octobre 2021 de 10h à 20h00  
Complexe IBM sur la commune de la Gaude (stade de foot).. et le samedi 2 octobre 2021 de 6h00 à 8h00

**Vérifications des voitures** ..... le vendredi 1er octobre 2021 de 10h15 à 20 h 15  
Complexe IBM sur la commune de la Gaude (stade de foot). et le samedi 2 octobre 2021 de 6 h15 à 8h15

**Heure de mise en place du parc de départ** ..... le vendredi 1er octobre 2021 à 10h00  
Parking du Complexe IBM

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs** : ..... vendredi 1er Octobre 2021 à 19h15  
Maison des Jeunes commune de la Gaude (stade de foot)

**Publication des équipages admis au départ** : ..... Samedi 2 Octobre 2020 à 9h00  
Panneau situé sur le portail des vérifications administratives

**Briefing des pilotes** ..... (écrit sera remis au vérif. administratives avec élargement)

**Départ du Rallye** : ..... samedi 2 octobre 2021 9h 00  
Parking du complexe IBM commune de la Gaude

**Arrivée du Rallye** ..... samedi 2 octobre 2021 20h00  
Parking du complexe IBM commune de la Gaude

**Publication des résultats du Rallye** : ..... samedi 2 octobre 2021  
Panneaux situés sur le Parking du Parc d'Assistance ..... 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

**Vérifications finales éventuelles** :  
Garage Renault Allarry, 1280 Route départementale 2210, 06640 Saint Jeannet  
Taux horaire de la main d'œuvre : 65 € TTC

**La Remise des prix s'effectuera dans le parc IBM qui se situe au-dessus du Parc d'Assistance**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA Vence Cité des arts organise le vendredi 1er et Samedi 2 Octobre 2021 en qualité d'organisateur administratif. **Le 18ème Rallye Régional du Pays Viennois & Ronde des baous (Moderne & VHC & VHRS)**

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le Visa N°50 et sous le Permis d'Organiser N°529 en date du 07/09/2021.**

### Comité d'Organisation

Président : Mr SERVELLE Yvan

Membres : Responsable Parc Assistance : ..... JOTRAU Anne Marie

Responsable du Parc Fermé : ..... BOTTAN Fabrice

Responsable des Commissaires : ..... SERVELLE Yvan

Responsable, matériel : ..... IMBERT Christophe, MASSIERA Jérémy

Responsable remise des prix : ..... Hervé & Carole VIE

Secrétariat du Rallye, Adresse :

Jusqu'au Vendredi 1er octobre :

**ASAC de Nice 9 Rue Massenet 06000 Nice**

**Email : [vencerallye@gmail.com](mailto:vencerallye@gmail.com)**

Téléphones : ..... Président **06 13 16 08 98**

.....Secrétaire Hervé NIZIER **06 72 92 19 95**

Permanence du Rallye :

Complexe sportif maison des jeunes à côté du complexe IBM (stade de foot)

Lieu, date, horaire : Samedi 2 octobre 2021 de 6h00 à minuit

### Avec la participation des Commissaires FFSA

#### Organisateur technique

L'Association Sportive Automobile ASA Vence Cité des Arts

1623 chemin du Riou 06140 Vence

Téléphone : **06 13 16 08 98**

Représenté par Monsieur Yvan SERVELLE

#### 1.1P. OFFICIELS

Le collège est de 3 membres

Président :

**Michel BONZOM**

**n° licence 4090**

Membres :

**Serge PAILLE**

**n° licence 3335**

**Nathalie FERCHICHI**

**n° licence 137842**

Directeur de Course :

**Robert GALLI**

**n° licence 9206**

Directeurs de Course Adjoint

**Thierry HAMONIC**

**n° licence 31600**

**Zgajnar SUNNY**

**n° licence 213098**

**Stéphane OUDINOT**

**n° licence 45980**

Directeur de course Adjoint Chargé BBR

**Serge DAO**

**n° licence 23974**

Directeurs de course délégués aux ES :

**ES col de Vence**

**Emmanuelle Nas de Tourris**

**n° licence 18620**

**ES Gattieres**

**Jean-Claude TEISSEIRE**

**n° licence 226136**

**ES Bézaudun**

**Christian COULET**

**n° licence 3650**

Médecin Chef :	<b>André MAILLOUX</b>	<b>n° licence 152162</b>
Commissaires Techniques :		
Responsable Modernes :	<b>Philippe PRADO</b>	<b>n° licence 56333</b>
Responsable VH :	<b>Jean Pierre FORESTELLO</b>	<b>n° licence 11620</b>
	<b>Bogumila BERSZAKIEWICZ</b>	<b>n° licence 224902</b>
	<b>Pierre ASSO</b>	<b>n° licence 46813</b>
	<b>Marc Maiano</b>	<b>n° licence 37395</b>
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	<b>Gérard BLANGERO</b>	<b>n° licence 55095</b>
	<b>Aurore FOTIA</b>	<b>n° licence 199244</b>
	<b>Rosy JAUDEL</b>	<b>n° licence 21159</b>
	<b>Isabelle FORESTELLO</b>	<b>n° licence 138486</b>
Délégué Sécurité Ligue PACA :	<b>à désigner</b>	<b>n° licence</b>
Informatique :	<b>Patrick SOFT</b>	
Responsable Temps :	<b>Frédérique LEBLOIS</b>	<b>n° licence 198449</b>
Voiture Damier	<b>à désigner</b>	<b>n° licence</b>
Speaker :	<b>Claude JULIAN</b>	
Sécurité Radio et Médicale :	<b>AMSAR</b>	

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le **18<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DU PAYS VENCOIS & RONDE DES BAOUS MODERNE** compte pour :

La Coupe France des Rallyes 2022 coefficient 2

Les challenges rallyes 2021 de la ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 1er Octobre 2021 de 10h00 à 20h00 et le samedi 2 Octobre 2021 de 6h00 à 8h00 au complexe IBM commune de la Gaude.

**Il est préférable de venir le vendredi dans la mesure de vos disponibilités (cas exceptionnel, le Samedi matin, Vérif administratives et techniques de 6h00 à 8h00)**

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **18ème Rallye du Pays Vençois & ronde des Baous** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le mercredi 22 septembre 2021 Minuit** (cachet de la poste faisant foi) attention toute demande d'engagement doit être envoyée à l'adresse de L'ASAC Nice, 9 rue Massenet, 06000 NICE / mail : [vencerallye@gmail.com](mailto:vencerallye@gmail.com) :

Toute demande d'engagement devra être accompagnée :

- Permis de conduire en cours de validité.
- Licence valide pour l'année en cours.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 250 voitures, toutefois celui-ci pourra moduler en fonction du nombre d'engagés dans les autres supports de doublure.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, à l'ordre de **L'ASA VENCE** et à l'adresse de **L'ASAC Nice, 9 rue Massenet ,06000 Nice**

**3.1.13P.** Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue de 30% sur les droits d'engagement, les concurrents qui pour x raisons ne pourront se présenter le jour du rallye. Un mail de confirmation de leur part avec l'heure et la date d'envoi avant le vendredi 1er octobre à Minuit à l'adresse mail de l'organisateur ([vencerallye@gmail.com](mailto:vencerallye@gmail.com) ). Aucun engagement ne sera remboursé le jour du rallye ni aux concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

### 3.2P EQUIPAGES

**3.2.9P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

Retrait de licence : (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident aura nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelle que soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### 3.3 ORDRE DE DEPART

**3.3.1** Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

**3.3.2** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : pilotes classées par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classées par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environs)
- Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5/RC2, Rally 2 kit (ex R4 kit FIA), A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, A7K, RC3, R4, RC4, R3, A8, N4, F214, A6K, RC5, R2, R2J, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, A5, R1, N2, F212, N2 Série, N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées **Indiqués sur le bulletin d'engagement.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International pour les voitures du Groupe A (S2000, Kit - Car, Super 1600), les voitures du groupe R, les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des Groupes F2000, FRC, FA, FN, N2 Série, GT de Série 2 roues motrices.

**4.1.1P.** – Vitres : Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors : des films anti déflagrants définis dans la réglementation technique, des numéros, plaques et identifications prévus aux règlements, d'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans l'axe médian de la voiture.

Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur. Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans l'enceinte du complexe IBM sur la commune de la Gaude.

Le vendredi 1er octobre 2021 à partir de 9h00 dans le parc prévu à cet effet et indiqué sur le livre de route.

**Ne seront autorisées à rentrer dans le parc que les véhicules d'assistance**

**ATTENTION PENSEZ A LA BACHE DE PROTECTION**

Aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance sous peine de mise hors course du concurrent.

Le parc à remorque sera situé sur le Parking qui se trouve à côté du stade de foot (ce parc à remorque sera indiqué)

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION :

Le 18<sup>ème</sup> Rallye du Pays Vençois & Ronde des baous représentent un parcours de 223,52 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/ 4	Col de Vence montée .....	6 .300 km x 2 fois = 12.600 Km
ES 2/ 5	Bézaudun - Bouyon .....	4.560 km x 2 fois = 9.120 Km
ES 3/ 6	Carros - Gattières .....	2.900 km x 2 fois = 5.800 km
ES 7	Gattières - Carros .....	2.070 km x 1 fois = 2.070 km
ES 8	Bouyon – Bézaudun .....	4.600 km x 1 fois = 4.600 km
ES 9	Col de Vence descente .....	5.800 km x 1 fois = 5.800 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES :

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 25 Septembre 2021 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi 1er Octobre 2021 de 8h00 à 12h00 de 14h00 à 16h00

**Le nombre de passage est limité à 3 maximum** : Des contrôles de passage seront effectués.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors des dates et des horaires autorisés.

Des sanctions seront prises pour toute personne qui serait vu sur les spéciales du rallye.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... chasuble jaune
- Chef de poste : ..... chasuble orange
- Relations concurrents : ..... chasuble rouge

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P.PRIX et coupes

La remise des prix se déroulera sur le camion podium qui se trouvera dans le complexe IBM

Samedi 2 octobre, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent

Tous les concurrents seront récompensés et un apéritif dinatoire suivra la remise des prix.

**Aucun prix financier ne sera attribué**